



Acteurs de la Vie

Acteurs des Luites



DANS CE NUMÉRO :

- Page 2 : **Ordre du jour séance plénière du 26 juin 2023**
- Page 3 : **Rapport sur la gratuité des transports REMI**
- Page 4 : **Plan Égalité femmes/hommes**
- Pages 5 - 6 : **Compte Administratif 2022 et DM1 du BP 2023**
- Pages 6 - 7 : **Stratégie Bois et Forêts**
- Page 8 : **Avis sur le PRS 3**
- Page 9 : **Intervention du Président François BONNEAU et échange autour de l'action du GIP PRO SANTE**
- Page 9 : **Rapport d'auto saisine sur la première année des études de santé**
- Page 10 : **Débat d'actualité autour des nouvelles productions de l'Atelier Conjoncture**
- Page 11 : **Déclaration Unitaire FRET SNCF**

Séance plénière du
26 juin 2023

ORDRE DU JOUR Plénière du 26 juin 2023

| Dossiers | Représentant du Conseil Régional | Rapporteur (e) du CESER | Intervenant (e) de la CGT | Vote de la CGT |
|---|--|---|---------------------------|----------------|
| Rapport sur la gratuité des transports REMI | Philippe FOURNIE, VP mobilités, transports, intermodalités | Alain JUMEAU Éric SAUDRAIX | Bernard VINSOT | Abstention |
| Plan Égalité femmes/hommes | Magali BESSARD, VP à l'égalité Femmes/Hommes et Formations Sanitaires et Sociales | Fatim LABIB Cédric COURBARIEN | Kenza BELLIARD | POUR |
| Compte Administratif 2022 et DM1 du BP 2023 | Marc GRICOURT, VP Finances, personnel, moyens généraux | Jean-Yves BRUN Christelle GERARD | Kenza BELLIARD | Abstention |
| Stratégie Bois et Forêts | Temanuata GIRARD, vice présidente Agriculture et Alimentation | Dominique ROUZIES Éric SAUDRAIX | Raphaël TILLIE | Abstention |
| Avis sur le PRS 3 | Sylvie DUBOIS | Pierre ALLORANT Cédric COURBARIEN | Nicolas LEPAIN | Pour |
| Intervention du Président François BONNEAU et échange autour de l'action du GIP PRO SANTE | François BONNEAU, président du Conseil Régional CVL Sylvie DUBOIS vice-Présidente déléguée à la Santé et à la prévention | | Nicolas LEPAIN | - |
| Rapport d'auto saisine sur la première année des études de santé | Sylvie DUBOIS vice-Présidente déléguée à la Santé et à la prévention Anne BESNIER vice-Présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation | Jean-Claude BOURQUIN Aurélié CARME DE CARVALHO | Nicolas LEPAIN | - |
| Débat d'actualité autour des nouvelles productions de l'Atelier Conjoncture | | Patrice DUCEAU Vincent SANTOUL | Bernard VINSOT | Abstention |
| Déclaration Unitaire FRET SNCF | | | | |

Rapport sur la gratuité des transports REMI

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Cher-es Conseiller-res.

Alors que la précarité des jeunes s'est révélée au grand jour pendant la pandémie, la nécessité de prendre en compte leur situation ne peut que nous satisfaire.

Ainsi, mettre en place la gratuité des transports est un levier pour soulager leurs dépenses.

Cependant la CGT, soutient le CESER qui s'interroge sur les conditions de financement de cette mesure.

En effet, la Région n'est pas éligible au Versement Mobilités alors qu'elle assure la compétence transport sur 57 collectivités de la région. Réduire l'offre, rogner sur les conditions sociales des travailleurs du transport, baisser la qualité voire la sécurité, engager une baisse des financements dans d'autres politiques publiques dont elle a la compétence, quels choix fera-t-elle ?

Sur l'universalité de la mesure, la CGT considère, tout comme le CESER, qu'accorder la gratuité sur la base de contingentement de places n'a rien d'universel. Non seulement cela remet en cause le



principe d'égalité d'accès au droit du transport, mais cela risque même de créer des tensions entre les jeunes et de provoquer des conflits avec les agents lors du contrôle des billets.

Pour la CGT, le transport est un droit auquel aspirent toutes et tous ceux qui ont besoin de se déplacer quel que soit le motif. A ce titre, les principes d'égalité de traitement doivent s'appliquer. Ainsi, les conditions d'accès au train et transports collectifs, la tarification et les conditions de distribution sont autant d'éléments qui définissent ce principe.

Une étude du GART en février 2019, intitulée « Gratuité dans les transports publics » met en exergue neuf enseignements dont le fait que la gratuité a un impact en matière de fréquentation mais il ne peut pas être durable sans une politique d'offre volontariste.

Par ailleurs, si la gratuité peut être pertinente pour certains réseaux, elle n'est pas nécessairement une solution durable pour tous et en particulier les réseaux de grande taille.

Pour la CGT, il faut renforcer l'offre, élargir la tarification sociale sur la base des revenus imposables des ménages, en partant d'une prise en charge à 100 % pour les plus modestes et l'attribution d'une « allocation jeunes » doit avoir valeur constitutionnelle signifiant la considération réelle et l'engagement de notre société pour sa jeunesse !

Ainsi, pour accéder à l'autonomie et leur permettre de faire leurs propres choix et mener à bien leur projet d'études supérieures ou d'insertion sociale et professionnelle, la CGT revendique une allocation accessible dès 18 ans.

Pour finir la CGT revendique le retour à la TVA à 5,5 % pour les transports collectifs (au lieu de 10 %).

La CGT partage bon nombre de questionnements du CESER, mais l'enjeu majeur des conditions d'autonomie des jeunes pour les émanciper du cadre familial persiste.

La CGT s'abstiendra.

Plan Égalité femmes/hommes

Intervention de Kenza BELLIARD au nom du groupe CGT

*Madame la Vice-présidente en charge de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et des Formations sanitaires et sociales,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillers.*

Cet avis pointe sans détour que la situation est préoccupante et qu'elle se dégrade. Les inégalités H/F perdurent et progressent même dans certains pays. Les préjugés sexistes connaissent un regain depuis une dizaine d'années. La culture de l'égalité est au ralenti. La Région s'engage dans un plan d'action volontariste visant à faire reculer les inégalités, au niveau des carrières, des salaires, des conditions de vie et de travail.

La promotion de la culture de l'égalité via la sensibilisation et la formation devra contribuer à renforcer des valeurs en perte de vitesse, la perte de vitesse qui laisse la porte ouverte aux regains de sexisme de tout ordre et au renforcement des mécanismes de domination systémiques : la valence différentielle des sexes pour reprendre l'anthropologue Françoise Lheritier a pour conséquence une valence différentielle des métiers féminisés, avec des salaires et des carrières dégradés.

Le travail des femmes est lui-même invisibilisé, ainsi que leurs performances, à métier et compétences égales les femmes sont encore rémunérées en moyenne 25 % de moins que les hommes.

La maternité est à la fois une injonction sociale et un évènement

sanctionné dans le monde du travail par un ralentissement de la progression de carrière.

La méthode choisie par la Région est audacieuse : égalité conditionnalité des aides et une budgétisation sensible au genre. Elle signe une ambition certaine que nous ne pouvons que saluer. Nous ne pouvons pas ne pas rappeler que les femmes sont les premières victimes de la précarité et de la casse des services publics, ainsi une politique en faveur de l'égalité cohérente et sérieuse, passe par le renfort des communs.

Face à l'ampleur du phénomène du sexisme, aux enjeux, car il s'agit de préserver les conditions d'une vie digne et d'égal accès à l'ambition et à l'épanouissement pour toutes et tous, il convient d'être intraitable face aux sexismes et aux patriarcats, fussent-ils non autochtones.

Rappelons que le sexisme c'est le racisme anti-femme, et aucun

racisme n'est plus acceptable qu'un autre. Quand on refuse de traiter avec une collègue ou un sous-traitant parce que c'est une femme, la lumière rouge doit s'allumer.

Trop de complaisances clientélistes s'observent ici et là face à l'orthodoxie religieuse et au patriarcat oriental.

A l'intersection des luttes, il y a trop souvent un panneau STOP devant les droits des femmes.

De plus, toutes les femmes sont égales en dignité. Il ne peut y avoir un degré infini d'exigence pour les femmes blanches pour lesquelles le sexisme est traqué jusque dans l'orthographe et la grammaire et en même temps la célébration du sexisme religieux pour les femmes orientales.

Nous en appelons les élu-es à se montrer courageux et non complaisants le cas échéant.

Nous voterons l'avis.



Compte Administratif 2022 et DM1 du BP 2023

Intervention de Kenza BELLARD au nom du groupe CGT

Monsieur le Vice-président en charge des finances,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillers,

Comme l'avis, nous prenons acte du taux de réalisation de 92 % par rapport au budget primitif + DM dont 85 % en investissement et 98% en fonctionnement.

Cet exercice aurait pu être une année de transition après la sortie progressive d'une pandémie inédite au 21^{ème} siècle. Le retour inattendu de l'inflation après des années de stagflation est du principalement à la spéculation financière qui a pris pour prétexte la guerre en Ukraine et le renchérissement des matières premières pour imposer des taux de profit très élevé et des taux de marge en très forte augmentation de 72 % dans l'énergie contre 55 % en 2010, de 45 % dans l'agroalimentaire contre 40 % en 2010 et de 48% dans l'industrie contre 39 % il y a dix ans.

Incapables d'utiliser d'autres outils que la remontée des taux, les autorités monétaires ont pris de risque d'augmenter le niveau des dettes souveraines et des dettes des collectivités territoriales alors qu'elles auraient pu tuer la spéculation en procédant à une politique monétaire sélective en refinançant très favorablement l'économie réelle et en durcissant et pénalisant les marchés de capitaux spéculatifs. Encore faut-il avoir le courage de s'attaquer au capital à moins qu'on ne soit à genoux devant la tyrannie des marchés financiers.

Une fois de plus, nous ne parta-

geons pas l'analyse de l'endettement de notre région. Nous plaitions pour plus d'ambitions lorsque les taux étaient faibles voire négatifs. Ce n'est pas la dette qui pose un problème : c'est la qualité de l'investissement induit et sa charge. Or, aujourd'hui, la remontée des taux conduit à une charge plus importante et nous avons noté des taux heureusement à taux fixes allant de 3,29% à 3,43 %.

Une fois de plus, nous ne partageons pas le satisfecit sur les recettes de notre région qui reposent à 58 % sur de la TVA au moment où la progression du produit intérieur brut est faible. Nous savons à quel point cette taxe est injuste et pèse sur une très grande majorité de la population qui se paupérise car le nombre de sans emplois reste haut et qu'il existe un très fort décalage entre les salaires et l'inflation (-1,9 en 2022 selon l'INSEE + 1,1 en 1990). Nous plaions toujours et inlassablement pour une grande réforme de justice fiscale qui renforce les recettes de l'État et les dotations pour les Régions entre autres. Ce n'est pas le coup de communication du Ministre du Budget qui fera rentrer les 80 milliards de fraude fiscale quand on a supprimé 40.000 emplois en 20 ans à la Direction générale des Finances publiques et 850 en 2023 : vraiment pas sérieux !

Nous nous félicitons que le CESER soit attentif et veille à l'emploi du stock d'AP à financer en investissement soit 1.744m€ et du stock d'AE en fonctionnement soit 1.360 m€.

Sur le bloc 1, et sur les offres de soins, si les mesures de la région

sont méritoires avec le recrutement de 40 médecins sur les 300 prévus et la création de MSP, nous sommes convaincus que le départ à la retraite de nombreux médecins rendra ces objectifs très insuffisants. Comme pour la création d'une faculté de médecine à Orléans, nous pensons qu'il faut des mesures plus courageuses de la part de l'État en affectant les futurs médecins uniquement là où les besoins existent comme pour l'ensemble des professions, pharmaciens par exemple.

Sur le bloc 2, nous attendons avec impatience une commission d'affectation et d'évaluation des aides économiques, des conventions d'objectifs et de moyens. Les admissions en non-valeur d'1.950.000 € devraient conduire à une réflexion sur la bonne utilisation des fonds publics.

Sur le bloc 3, nous demandons une renégociation avec l'État sur les TET, le désengagement a coûté 9,8 m€ à notre Région. Une fois de plus nous demandons de revoir le prix du billet des TER entre Tours et Loches car il n'est pas admissible que le car soit trois fois moins cher. Au-delà de cet anachronisme, la faible fréquentation de ces TER, due au prix du billet et au cadencement, pose la question de l'efficacité de l'investissement public au regard des résultats de fréquentation.

Attachée à la qualité des transports collectifs pour lutter contre l'empreinte carbone et le réchauffement climatique, la CGT demande d'urgence à la région de revoir sa tarification et son cadencement par l'écoute des usagers. A quand la réouverture des comités de ligne ?



Sur le bloc 4, sur les lycées, nous notons positivement les travaux dans les lycées et nous soutenons les travaux d'accessibilité qui ont pris du retard. La communication avec l'ensemble de la jeunesse est fondamentale y compris sur l'évaluation de ses besoins sociaux : le CESER devra suivre l'évolution du portail YES à destination de tous les jeunes.

Sur le bloc 6 fonds européens, la CGT note un taux de consumma-

tion moyen de 68 %, des soutiens doivent être amplifiés pour les porteurs à projet. Au-delà des programmes européens gérés par la Région (FEDER, FEADER et FSE) la CGT alerte la région sur l'incapacité de l'Etat à gérer le FEAD (fond européen d'aide au plus démunis) avec des appels d'offre non satisfaites et des lots infructueux qui mettent

les associations de solidarité en très grande difficulté compte tenu de la crise alimentaire et le nombre grandissant de jeunes, d'étudiants, de personnes sans emploi, de travailleurs pauvres, de retraités qui n'arrivent plus à se nourrir compte tenu de l'augmentation des prix. Au-delà de l'intervention de la Région sur une meilleure gestion du FEAD, la question se pose d'une aide régionale pour lutter contre toutes les formes de pauvreté – précarité notamment alimentaire.

En conclusion :

Dès lors que les recettes de la Région proviennent des taxes que subissent les citoyennes et les citoyens (TVA, TICPE, cartes grises), il sera indispensable que les fonds régionaux répondent en 2023 (y compris par ne nouvelles DBM) et en 2024, aux attentes de la population, de la jeunesse qui est l'avenir de la Région, de tous nos concitoyens notamment toutes les personnes qui souffrent à cause d'une précarité et d'une pauvreté grandissante.

Nous nous abstiendrons non sur la qualité de l'avis qui nous est soumis mais sur positions constantes qui n'y figurent pas comme sur le budget de la région, sur son emploi, sur notre conception de l'économie des territoires et des bassins d'emplois, le financement de l'économie par un pôle financier public régional que nous appelons de nos vœux.

Stratégie Bois et Forêts **Intervention de Raphaël TILLIE au nom du groupe CGT**

*Monsieur le Président de Région,
Madame La Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es*

Le rapport «l'ambition forêt 2030» est soumis à l'avis du CESER aujourd'hui.

L'intrication régionale, nationale et internationale dans la gestion des forêts est évoquée dans cet avis.. de nombreux éléments, rappellent le rôle de la sylviculture face aux défis climatiques et de biodiversité

qui deviennent des éléments concrets de notre réflexion.

Dans le contexte actuel, la CGT, remarque et souligne que la réservation d'une terre vivable doit se faire par des mesures à long terme, sur la gestion des forêts, son rôle essentiel dans la captation de carbone et de préservation de la biodiversité, mais aussi par des emplois justes et sociaux et la séquestration du carbone comme le souligne les experts internationaux sur ce point.

La CGT, au-delà de politiques sociales et salariales, s'interroge sur une politique publique régionale qui finance des bénéfices aux entreprises privées. L'exploitation privée ne doit pas devenir une rente et des dividendes.

La CGT déplore que trop de bois, sortent de notre région, de notre pays et de l'Europe, alors que trop peu de choses sont faites pour créer une filière de traitement des différentes qualités de bois. C'est notamment le cas pour le bois de



deuxième qualité qui pourrait bénéficier d'une implantation régionale pourvoyeuse d'emplois valorisants et non délocalisable.

La CGT considère que l'utilisation locale de cette ressource est négligée, surtout dans un contexte d'un programme lié à l'exportation. La région s'éloigne d'une économie circulaire.

Pour notre organisation syndicale, la formation, qui est à une compétence régionale, peut être une stratégie commune pour développer les postes et l'évolution de cette ambition forêt. Pour autant, notre regard se tourne vers les aides et le budget très réduit de la filière sylvicole dans leur programme de formation. Quelle évolution et quel bilan pour l'emploi? Pourquoi un nouveau pôle de formation? La région doit regarder ce qui existe, et notamment le nombre de places dans les filières agricoles.

Quant aux agents de l'ONF, une alarme de ces personnels depuis plusieurs données, nous rappelle que l'État a laissé tomber cette ressource humaine, qui, depuis de nombreuses années, voit ses effectifs se réduire et arriver un stade critique.

Selon leur syndicat CGT, malgré les annonces de l'État, leurs services ne peuvent plus être à la hauteur des enjeux climatiques et du maintien de la biodiversité. Quel rôle peut donc tenir cette office dans une région où 88 % de la forêt est privée ?

Comment la région peut-elle estimer qui joueront un rôle de régulateur pour toutes les forêts régionales ?

Pour la CGT, il est important que les aides et subventions jouent un rôle pour tous les habitants de la région, pour ne pas dire du monde, dans le cadre de l'accord

de Paris et de l'accord de Montréal-Kumby.

La CGT note aussi que régionalement, la filière bois a fait depuis quelques années quelques titres dans la presse locale, voir nationale, sur des emplois informels ou des trafics avec des pays ne respectant pas les normes internationales sur la gestion des forêts.

Le CESER peut s'interroger sur les 14 millions régionaux accordés à ces forêts ou nos forêts. En arriverons-nous à acheter notre oxygène de ces arbres?

Le CESER souligne régulièrement que nous avons à garantir à nos concitoyens de vivre de travailler et d'habiter sur un territoire compatible avec un avenir pour les générations futures.

Nous voterons (abstiendrons) sur cet avis.



Avis sur le PRS 3

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire,
Mesdames et Messieurs les conseillers du CESER.*

En préambule, nous nous interrogeons sur les motivations de l'État en matière de santé, sujet pourtant fondamental dans la vie de la population de notre Région.

Comme le souligne l'avis, à l'instar du PRS 2, ce plan ne correspond en rien aux besoins de la population et, sans entrer dans les détails de ce volumineux dossier qui n'apporte que peu de solution au regard des enjeux, il est suffisamment alambiqué pour ne pas être clair.

Par ailleurs, ce texte fait état de diverses situations précaires en comparaison avec la France métropolitaine.

Un sujet préoccupe la CGT. La non-signature de la convention amenant la mise en place d'une UFR à Orléans. Pourquoi ce retard ?

Autre terme déjà évoqué ici ; l'attractivité assimilable à une

compétitivité malsaine qui, à l'image d'exemples déjà cités, a vu la commune des Aix d'Angillon (Cher) réfléchir à budgétiser 15000 Euros pour mandater un cabinet chasseur de têtes, spécialisé dans la recherche de médecins.

Franchement, quel est l'objectif poursuivi dans ce PRS 3 : provoquer l'effondrement de notre système de santé, qui s'appuie sur le service public et un financement majoritaire par la Sécurité Sociale, pour laisser la place au service privé et aux assurances ?

La CGT s'associe à l'avis présenté et aux observations formulées sur ce PRS 3 par le CESER.

Nous considérons que ce texte s'inscrit dans la politique d'acceptation d'une situation de dégradation plutôt que d'avancées et de réponses concrètes aux enjeux de santé.

Nous aurions également souhaité que l'ARS mette rapidement en œuvre les dispositions de la proposition de loi contre les déserts médicaux débattue à l'Assemblée Nationale.

Nous y ajoutons la proposition, souvent débattue, de sortir de l'absolu liberté d'installations des médecins et de leur formation au compte-goutte.

De même, nous proposons le développement d'une médecine, décentralisée, salariée par l'hôpital public, en lien étroit de coopération avec les spécialistes, dans le cadre de la Sécurité Sociale assorti de conditions de travail et de rémunérations correspondant à leurs formations, leurs qualifications et leurs responsabilités.

Nous alertons les élus régionaux afin qu'à l'instar de nous-mêmes ici, ils refusent de valider le PRS3, qui même refusé, sera anti démocratiquement appliqué.

Enfin, nous voulons saluer le travail remarquable de nos camarades hospitaliers, comme de l'ensemble des acteurs de la santé et souhaitons que la contribution du CESER soit relatée à l'agence Régionale de Santé ainsi qu'au ministère de la santé pour l'intérêt général.

Intervention du Président François BONNEAU et échange autour de l'action du GIP PRO SANTE Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire,
Mesdames et Messieurs les conseillers du CESER.

Si le document du GIP pro santé constate le désert médical, les inégalités territoriales sur la Région CVL et propose des pistes d'améliorations dans son fonctionnement comme dans son financement, il arrive en bute à certaines réalités ne relevant pas de son fait. Le manque d'effectif de santé (à tous les niveaux) et les inégalités territoriales sont la résultante des inactions du passé.

Le fait que l'UFR d'Orléans ne soit toujours pas en route, et sa con-

vention non signée, donne un mauvais signal.

Bien que l'UFR d'Orléans ne rattrape pas les carences constatées, comme dit dans l'avis PRS 3, elle aurait donné le coup d'envoi d'une correction des retards et des échecs passés. La non-signature de la convention, qui devait intervenir en janvier 2023, marque un tournant dans notre volonté commune de solutionner le problème de la santé en Région CVL. Les autorités compétentes, en ne signant pas cette convention, empêchent la Région CVL et les différents acteurs volontaires d'œuvrer dans l'intérêt des populations en termes de santé.

Le document GIP pro santé évoque un souci de pilotage, mais comment piloter quand il manque un moteur à l'avion ?

En parcourant le document, on y lit qu'il n'y a pas cohérence entre les départements et la Région CVL, la CGT demande des éclaircissements quant à ce fait, en souhaitant que ce soit lié à des causes réelles et sérieuses mais pas à des intérêts boutiquiers.

En conclusion, la CGT souhaite que ce GIP pro santé réponde aux besoins de santé des populations en sortant la Région CVL de l'ornière dans laquelle elle est empêtrée.

Rapport d'auto saisine sur la première année des études de santé Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire,
Mesdames et Messieurs les conseillers du CESER.

Une première année c'est une découverte, le début d'aventure, aussi elle doit faire l'objet d'un accompagnement, d'une écoute, d'un guidage. Un partage des anciens avec les nouveaux.

Ces dernières années nombre de défaillances ont été constatées : pas d'accompagnement des nouveaux arrivants, pas de validation des étapes de leur formation et même pas de considération (les nouveaux étant considérés comme une main d'œuvre médicale pas chère, corvéable à merci).

De ce fait, beaucoup ont stoppé leur formation pour choisir une autre orientation.

Sans compter les défauts de parcours sup qui éloignent beaucoup de prétendants à la première année et le blocage de la mise en œuvre de l'UFR d'Orléans la première année n'est pas une sinécure.

Quoi qu'il en soit l'enjeu est important, nous ne rattraperons pas le temps perdu mais il faut, dans un premier temps, limiter les dégâts puis créer les conditions d'une formation efficace pour les élèves.

L'objectif étant de répondre sur le

long terme, de manière pérenne, aux besoins de personnels de santé dans notre Région CVL..



Débat d'actualité autour des nouvelles productions de l'Atelier Conjoncture

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

Sur l'indicateur commerce international, il faut retenir que la Région importe plus qu'elle n'exporte.

Ses besoins étant des machines équipements, des produits chimiques, des articles habillement, des produits de la filière cuir et évidemment des produits pharmaceutiques, la CGT s'interroge sur les réflexions que porte Dev'Up pour la relocalisation industrielle et la construction, voire la relance de certaines filières !

La CGT regrette que cet indicateur ne soit pas disponible pour le secteur agricole. En effet, lorsque 80% de nos productions agricoles sont exportées et sont compensées par 80 % d'importations de nos besoins en fruits et légumes, on peut s'interroger sur les transformations à opérer et cibler les soutiens pour l'implantation de nouveaux producteurs de fruits et légumes.

Concernant le tourisme, si les autres départements ont moins d'attractivité touristique que l'Indre-et-Loire, le Loiret, voire l'Eure-et-Loir, on constate pourtant que l'Indre connaît une forte évolution des nuitées alors que les capacités d'hébergements classiques étudiés y sont moins nombreuses.

La CGT demande plus d'information sur les nuitées notamment gîtes, maisons d'hôtes, Airbnb, camping à la ferme.

Nous assistons à une hausse des locaux d'activités sur notre région qui s'implantent en particulier sur les 2 métropoles. La CGT avait déjà dénoncé la multiplication des pla-

teformes logistiques avec leurs surplus de camions ayant un impact sur le bilan carbone. Avec plus de précisions sur la nature des activités dans ces locaux, nous pourrions affiner l'analyse.

Quant à la dynamique des créations/défaillances d'entreprises, la réalité rattrape la fiction, créer une entreprise durable nécessite d'avoir des assises solides sur le marché que l'on va chercher. Alors que se développent les microentreprises, force est de constater qu'en période de crise, elles sont les 1^{ères} à être fragilisées.

Ce qui impacte peu l'emploi car elles ne créent pas d'emploi.

Par contre, le secteur industriel qui est porteur d'emploi stable évolue peu sur notre région. Peut-on dans ces conditions parler de relocalisations ? Pour ce qui est du secteur marchand qui regroupe le commerce, le transport et les services divers, on peut penser que l'emploi est porté par le secteur transport et des services support aux entreprises. La proportion serait intéressante à connaître et permettrait de mettre en corrélation avec la construction des locaux d'activités.

Concernant l'emploi, la CGT

s'étonne de ne pas avoir d'indicateurs sur l'emploi du secteur non marchand qui représente 31 % de l'emploi total de la Région. Avoir un regard sur l'évolution de ces emplois qui concernent l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale est impératif au regard des besoins sur notre région. Par ailleurs, la CGT ne peut se réjouir de l'augmentation de l'emploi intérim car il répond aux exigences des marchés en précarisant les salarié-es. Sur le volet emploi, la CGT demande à ce que des indicateurs précisent le nombre de CDD/CDI, TC/TP par secteur d'activité.

Pour la CGT, l'économie durable avec des emplois non délocalisables passent par la coopération industrielle et par la réponse aux besoins des populations en proximité.

Pour finir, la CGT ne peut se satisfaire du constat qui voudrait que le nombre de demandeurs d'emplois est en baisse sans prendre en compte le fait que les réformes successives de l'assurance chômage précarise les demandeurs d'emplois. Un-e travailleur-se sans emploi sur trois n'est pas indemnisé-e. Avec le seul indicateur sur le chômage, doit-on se satisfaire de la situation ?

La CGT demande à analyser plus précisément la situation des ménages sur notre région avec les informations sur le niveau de revenu, le taux de pauvreté et plus précisément la nature de la pauvreté (ménages en précarité énergétique, alimentaire, santé...).

Déclaration unitaire sur Convention TER Centre Val de Loire CGT-CFDT-CFTC-FO-UNSA-FSU-SUD



Plénière du 26 juin 2023

Les médias se sont fait écho d'une procédure européenne lancée en janvier dernier par la Commission Européenne à l'encontre de l'État Français afin de déterminer si certaines mesures de soutien françaises en faveur de Fret SNCF sur la période 2007-2019, sont conformes aux règles de l'UE en matière d'aides d'État.

Le Gouvernement, lors d'une réunion tripartite État, SNCF et Organisations Syndicales le 23/05 a annoncé la mise en place d'un « scénario de discontinuité » pour FRET SNCF.

Les mesures proposées par l'État sont :

- Création d'une société qui aurait pour objet de réaliser la gestion des installations de service et la maintenance des locomotives avec transfert automatique de 500 cheminots de Fret SNCF.
- Création d'une société qui aurait pour objet d'effectuer les trafics de Fret SNCF à moyens mutualisés (wagons isolés, trains à coupons, ...).
- Ces 2 nouvelles sociétés de droit privé seraient hors du groupe public unifié (GPU) et ouvertes à la privatisation de leur capital avec interdiction d'utiliser le nom de « FRET SNCF »
- Cession au 31/12/2023 de trains entiers dédiés aux opérateurs ferroviaires privés autre que SNCF correspondant à 30 % du volume total de l'activité de Fret SNCF et interdiction de se repositionner sur ceux-ci pour une durée de 10 ans
- Interdiction faite aux entreprises de fret ferroviaire appartenant déjà au groupe SNCF de répondre aux appels d'offres des chargeurs pour une durée de 5 ans
- Cession aux opérateurs privés de 62 locomotives pour assurer les trafics cédés et mise à disposition pour une durée de 36 mois des conducteurs assurant actuellement ce trafic
- Cession de 40% des actifs immobiliers de Fret SNCF aux entreprises ferroviaires privées
- Cession de la plateforme logistique de Fret SNCF située à Saint-Priest à un opérateur ferroviaire autre que SNCF.

Après les plans fret successifs depuis 2003, date d'ouverture du marché de transport ferroviaire de marchandises (2006 plan VERON, 2009 Plan MAREMBEAU, 2011 Plan d'action pour le fret ferroviaire, 2016 Plan de relance du fret ferroviaire, 2021 stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire), force est de constater l'incapacité de notre pays à relancer le transport ferroviaire de marchandises.

Selon l'association Afra qui regroupe les entreprises ferroviaires concurrentes de Fret SNCF, « les menaces qui pèsent sur Fret SNCF ne sont pas une bonne nouvelle ni pour le marché, ni pour les chargeurs, ni pour l'environnement ».

Son Président Alexandre GALLO, PDG de DB Cargo France va même jusqu'à souligner que « l'on est en train de limiter le rayon d'action du plus gros opérateur de fret ferroviaire du pays. »

Rappelons que Fret SNCF assure jusqu'à aujourd'hui plus de 50 % des parts de marché.

Il s'inquiète aussi du « risque que la route reprenne des trafics car elle est actuellement en dessous de ce qu'elle pourrait faire » et questionne le gouvernement sur sa politique en faveur de la route par les subventions qu'il lui accorde (subventions au gasoil, aides en faveur de la conversion à l'électricité des flottes de camion).

Les enjeux pour la relance du transport ferroviaire sont immenses et FRET SNCF, entreprise publique, tient une place majeure pour mettre en œuvre le report modal.

.../...

C'est pour ces raisons que de nombreux soutiens se font connaître comme la Confédération Européenne des Syndicats (CES) lors de son 15^{ème} congrès ouvert le 23 mai 2023 à Berlin, en Allemagne au cours duquel une motion d'urgence a été portée par ETF (Fédération Européenne des Travailleurs des Transports).

Ce vote marque la solidarité de l'ensemble des travailleurs européens aux cheminotes et cheminots français de FRET SNCF.

Il en va aussi de l'appel de 25 organisations, dont toutes les Organisations Syndicales cheminotes, qui appellent « L'État français à ne pas sacrifier Fret SNCF sur l'autel de la concurrence en le sortant du marché de la concurrence et en créant un grand service public, unifié et cohérent, de transport ferroviaire et routier de marchandises.

Elles préconisent :

- de prélever 1 milliard d'euros par an sur les profits réalisés sur les sociétés d'autoroutes pour les investir dans le développement des infrastructures ferroviaires fret;
- de fixer une écotaxe poids lourds qui concernerait les poids lourds en transit qui refuseraient la solution du report modal, destinée à alimenter un fonds national d'investissement à destination de projets de fret ferroviaire et maritime ;
- de prendre les initiatives législatives visant à développer le fret ferroviaire en imposant le réseau ferré pour le transit routier et en interdisant des nouvelles constructions de zones logistiques si celles-ci ne sont pas embranchées au réseau ferré ;
- de déterminer les orientations nécessaires pour assurer un vivre-ensemble aux êtres humains, compatibles avec les exigences de justice sociale, de protection de l'environnement et d'autonomie des territoires.

L'échéance fixée pour la mise en œuvre de la disparition de FRET SNCF est prévue le 1^{er} janvier 2024.

Dans un contexte de tensions sociales et politiques, le risque de voir de nouveaux conflits est grand. Les Organisations Syndicales de la Région Centre Val de Loire appelle les cheminots, mais aussi les usagers et, plus globalement, la population à s'emparer de cette question cruciale et à rester attentifs aux suites qui seront données.

